

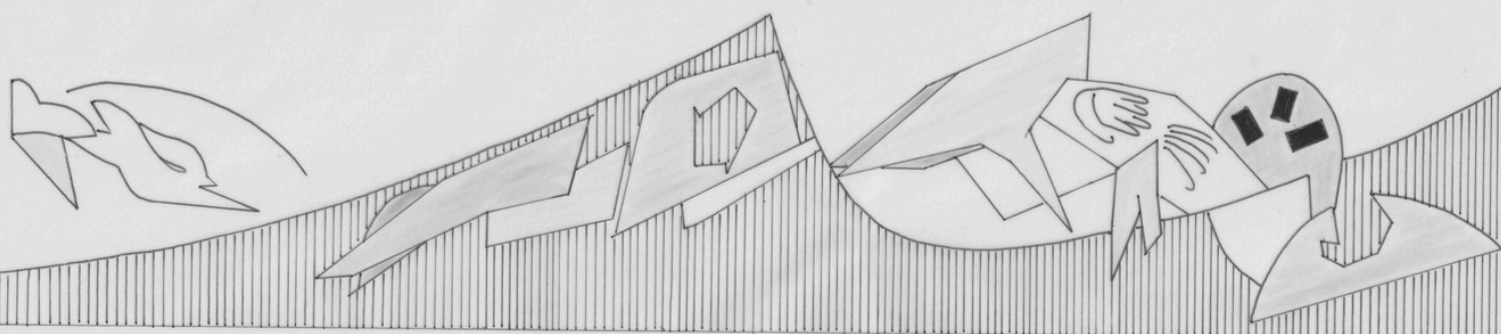
# RETOUR SUR LE PASSE

---

DE LA VIEILLE «SUP» AU JEUNE «LPO»

---

Ecrit par Gilbert Morisson



Quand, après la date de promulgation de la loi sur l'obligation scolaire de 1882, la Municipalité du Havre fit le bilan de la situation de ses établissements d'enseignement, on constata que, pendant les dix années qui suivirent la guerre de 1870-1871, on avait construit sept écoles neuves offrant deux mille neuf cents places et, qu'au total, il y avait à peu près treize mille enfants soumis à l'obligation, alors que la Ville comptait en tout vingt-quatre écoles communales recevant huit mille cinq cents élèves environ ; les quatre mille cinq cents autres enfants étaient répartis, soit dans les écoles libres (environ deux mille sept cents) soit dans les établissements secondaires (un peu plus de quatre cents). Un petit nombre recevait un enseignement dans les familles et beaucoup (plus de mille) ne recevait aucune instruction pour des raisons diverses.

Parmi les vingt-quatre écoles communales, on comptait deux Écoles d'Apprentissage et deux Écoles Primaires Supérieures ; celles-ci existaient donc déjà en fait, sinon en droit.

Pourtant, ce n'est qu'en 1883 que l'École Primaire Supérieure de la rue Dicquemare est mentionnée pour la première fois dans la liste des « Locaux Neufs » possédés par la Ville. Sa construction venait à peine d'être achevée sur un terrain de mille trente-sept mètres carrés ayant coûté cinquante et un mille huit cent-cinquante francs. Le prix de la construction ayant été de cent quinze mille francs, le prix total revenait à cent seize mille huit cent-cinquante francs pour cent soixante quinze places-élèves. Elle était dotée d'ateliers fort bien installés et fort bien outillés dans lesquels passaient tous les élèves.

### **Remontons plus avant dans ce dix-neuvième siècle.**

Après la Révolution qui avait commencé à bien organiser l'enseignement du Premier Degré, l'école primaire retomba presque au rang : "d'organisation de bienfaisance," avec tout ce que cela peut comporter d'injustices et d'inégalités. Sous la Restauration, la Ville du Havre tente un petit effort et treize mille sept cent quatre-vingt-dix francs sont inscrits à son budget de 1831 pour subventionner plusieurs écoles confessionnelles.

A cette époque et jusqu'à la loi du 29 juin 1833, il n'existait aucun type d'école ou d'enseignement entre l'école primaire élémentaire et les collèges où n'entraient que les enfants de la bourgeoisie se destinant à des professions libérales et où l'enseignement ne répondait en rien aux exigences des professions commerciales ou industrielles.

Il y avait là une grave lacune que chacun constatait et que l'Université chercha à combler.

"Les Tablettes Universelles" avaient déjà, dans leur numéro du 1er mars 1824, mis au courant le sujet suivant : "N'y a-t-il pas, dans notre système d'instruction publique, entre les écoles primaires et les collèges consacrés aux études classiques, une lacune qu'il serait utile de remplir par des établissements d'une nature spéciale ? Quels en seraient les avantages ? Quelle organisation et quels plans d'étude y devraient être adoptés ?

Le problème était ainsi nettement posé. On demandait en fait pour plus des trois quarts des Français, des établissements intermédiaires appelés à donner un enseignement spécial destiné à préparer les enfants aux professions autres que libérales.

L'ordonnance royale du 26 mars 1829 répondit en partie à ce besoin, encourageant et organisant plus ou moins l'entrée de l'enseignement industriel et commercial dans les collèges où l'on chercha peu à peu à élaborer des programmes qui tiendraient compte de toutes les situations de la vie.

Quelques années plus tard, l'article 10 de la loi du 28 juin 1833 imposait aux villes d'une certaine importance (telles que Le Havre) l'obligation d'établir une École Primaire Supérieure (E.P.S.), sorte de couronnement de l'Enseignement primaire élémentaire : Le Conseil municipal nomma sur-le-champ une commission, dont le rapporteur, M. FRISARD, déclarait dans la séance du 8 février 1834 : "Il n'y a jusqu'ici que deux degrés d'instruction : l'un purement élémentaire, l'autre secondaire donné dans les Collèges, et la classe moyenne, ni riche ni indigente, doit ou bien se contenter du premier degré, ou bien se consentir tous les sacrifices nécessaires pour placer ses enfants dans les institutions secondaires".

Aux termes d'une circulaire du 15 novembre 1833, sorte de décret d'application de la loi du 28 juin 1833, Le ministre "autorisa" la réunion des Écoles Primaires Supérieures aux Collèges, à condition que le Collège et l'E.P.S. forment deux établissements entièrement distincts".

Sorte de cohabitation dans l'espace, qui existait du reste encore dans certains établissements jusqu'en 1939, et qui permettait une économie de locaux (acquisition ou construction), tout en autorisant "Les régents du Collège à professer certains cours dans les E.P.S. annexées" (contre un léger supplément de traitement, il est vrai...) : d'où, aussi, économie de postes d'enseignants...

Mais on ne savait pas très bien ce que devait être cet enseignement primaire supérieur. On voulait bien l'annexer aux collèges royaux, sans toutefois vouloir le rendre tout à fait autonome : Car ...ne deviendrait-il pas rapidement un concurrent dangereux pour l'enseignement secondaire, que l'on amputerait purement et simplement de son enseignement classique ? De nombreuses protestations s'élevèrent donc tout naturellement, et surtout de la part d'Universitaires, qui accusaient déjà ce projet de chercher à "décapiter les intelligences, et nuire à jamais au génie de la Nation".

A qui, du reste, pouvait convenir un tel enseignement intermédiaire ? Le rapporteur FRISARD nous l'avons vu, l'avait fort justement précisé :

« .... à une classe sociale ne se contentant plus de l'enseignement primaire élémentaire mais ne pouvant aspirer à l'enseignement secondaire, trop onéreux."

Et c'est ainsi que l'on baptisa fort justement les E.P.S. "les Lycées du Pauvre", un peu plus tard.

Mais cet enseignement primaire supérieur devait offrir, grâce à l'apparition de l'enseignement des Sciences appliquées, de nouveaux débouchés vers l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, vers des professions nombreuses et utiles au Havre, alors que l'enseignement secondaire restait spéculatif et purement théorique.

"Sans s'attarder à pâlir sur l'Histoire et la langue de peuples évanouis, écrit l'Inspecteur primaire T. Garsault, l'enseignement primaire supérieur formera des jeunes gens qui deviendront aussi des hommes pratiques, ce qui nous manque trop, hélas !"

C'est en s'inspirant de ces considérations qu'on réorganisera, beaucoup plus tard, en 1882, l'ancienne École Primaire Supérieure, qui était devenue, entre temps, École Industrielle.

L'insuffisante capacité et l'exiguïté des locaux dans lesquels on songea à les installer ne permit pas d'assurer au Havre la juxtaposition prévue des deux enseignements, Secondaire et Primaire Supérieur. Il fallut bien vite se résoudre à construire, et l'on arrêta le choix d'un flot de deux mille cinq cents mètres carrés bordé d'un côté par la rue Dicquemare, et qui pourrait accueillir l'E.P.S. aux côtés du collège qu'on y construirait. Le terrain fut, par certains, jugé trop considérable, et l'on envisagea même d'en revendre une partie !! (Notons, en passant, pour permettre une comparaison, que l'actuel "Lycée Porte Océane" est construit sur un îlot de plus de seize mille mètres carrés). L'architecte de la Ville établit très rapidement plans et devis relatifs à ce projet. Le Conseil Municipal approuva le tout en sa séance du 18 juillet 1834 pour une dépense de cent cinquante mille six cent soixante-quinze francs. Ce devait être le noyau des bâtiments formant l'ancien collège, qui devait être jeté en 1882, alors qu'il menaçait déjà de tomber en ruine.

Il fallut attendre 1838, soit plus de quatre ans, pour voir la réalisation de ce vote exprimé en 1834 par le Conseil Municipal. Et l'École Primaire Supérieure ne semble avoir été ouverte sous son vrai nom et avec sa vraie destination que le 1er janvier 1839. Elle n'en était pas moins placée sous la responsabilité du Principal bien qu'on lui eût entre temps désigné un recteur, nommé FERRUS, lequel avait été chargé de dresser un plan d'organisation de l'École et de son enseignement, plan agréé par le ministère le 23 mai 1838.

Cette coexistence apparut pourtant bien vite illégale au Conseil municipal, car tout y était plus ou moins commun aux deux établissements (locaux, maîtres, voire budget pour la plus grosse partie des dépenses) alors que le législateur avait voulu faire de l'enseignement primaire supérieur un enseignement "entièrement isolé", avec son caractère propre. Et le Conseil Municipal décida le 21 juillet 1841, que l'École Primaire Supérieure cesserait d'être une subdivision du Collège et que ses élèves seraient tout à fait séparés des collégiens. Il semble alors qu'à partir du 1er février 1842, les deux Établissements aient une existence absolument indépendante, avec murs et grilles de séparation. Cette date est donc probablement la vraie date de naissance de la Vieille "Sup", dont le propre budget de fonctionnement atteignait quarante mille cinq cents francs en 1849, à la veille de la loi FALLOUX, alors qu'il n'était que de trois mille dix ans plus tôt.

Mais hélas ! Cette loi FALLOUX, du nom du député royaliste de Segré, devenu Ministre de l'Instruction Publique, qui la fit voter en 1850 « en faveur de la liberté de l'enseignement", allait en grande partie anéantir les réalisations déjà acquises, en nous faisant revenir de plus de vingt ans en arrière, bien avant 1833.

Elle fit en effet disparaître l'enseignement primaire supérieur et invitait presque les Départements à faire disparaître aussi les Écoles Normales. Elle n'en constitua pas moins le Code de l'instruction publique pendant plus de trente ans, et il fallut attendre, pour la voir modifiée dans son esprit et ses dispositions, le vote des lois du 22 mars 1882 et du 90 octobre 1886, qui ont laïcisé l'enseignement public.

**Que se passa-t-il au Havre pendant ces trente années et particulièrement dans la vie de notre établissement ?**

En 1854, l'E.P.S. tenait encore bon (malgré la nouvelle loi) avec ses 110 élèves et ses 6 maîtres, émargeant au budget de la ville pour un traitement de cinq mille sept cents francs.

En 1855, les locaux (qui abritaient toujours Collège et E.P.S.) étant devenus par trop insuffisants, on songea à transférer le Collège vers un autre quartier, où on pourrait construire un établissement susceptible d'être transformé rapidement en Lycée. C'était chose faite dix ans plus tard, le lycée étant inauguré rue Ancelot en 1866. Si bien que le bâtiment de la rue de la Mailleraye devenait libre et était affecté à notre ex E.P.S., qui pour satisfaire à la loi, avait déjà pris le nom d'école primaire professionnelle, pour devenir bientôt « Ecole Professionnelle » quand on lui eût adjoint « l'école mutuelle » en 1857 et qu'on y eût introduit le travail manuel en 1860.

Elle répondit alors vraiment à ce nouveau nom d'École Professionnelle, et son enseignement scindé en deux sections : l'une d'enseignement plus spécialement théorique, et l'autre plus particulièrement technique. Les résultats obtenus répondirent bien vite aux espérances, une catégorie d'élèves s'orientant vers l'enseignement industriel, et l'autre vers un enseignement général à tendance commerciale. C'est donc cette école, ainsi structurée, qui fut installée en octobre 1866, dans les locaux de l'ancien Collège. Elle prospéra rapidement, au point d'ouvrir bientôt une section d'apprentis qui fut transférée le 5 octobre 1875 dans des locaux mieux adaptés rue Dumé D'Aplemont, où elle devait devenir plus tard le Collège Jules Siegfried.

Mais les bâtiments de l'ancien collège se délabraient et leur mauvais état imposait une décision urgente. Qu'allait-on faire ? Les restaurer ? Cela coûterait cher pour un résultat médiocre... Reconstruire ? C'est ce qu'on fit. On rasa donc l'ancien collège en 1881, pour reconstruire à sa place... l'école de Filles de la Mailleraye !!!

Et la vieille E.P.S., qui avait déjà perdu son nom depuis 1850 et avait été bien transformée dans sa structure, sinon dans son esprit, allait se retrouver sans locaux et sans vie propre, alors que la loi de 1833, nous l'avons vu, imposait aux villes de plus de six mille âmes d'avoir un tel établissement d'enseignement primaire supérieur. Le Havre comptait alors environ cent mille habitants.

**... Mais la loi FALLOUX était toujours en vigueur...**

Et les écoles étaient de plus en plus encombrées et insuffisantes.

Pour pallier ces insuffisances, Jules Siegfried, adjoint au Maire chargé de nombreuses écoles, -nous l'avons vu-, et on songea même, (quelle innovation !) à s'occuper aussi de l'enseignement des adultes. Noble ambition, reprise avec l'instruction publique, commença vraiment à organiser un enseignement populaire gratuit et laïque, pendant toute la période qui suivit 1871. On construisait de nombreuses écoles, -nous l'avons vu-, et on songea même, quelle innovation !, à s'occuper aussi de l'enseignement des adultes. Des cours furent destinés, de plus en plus spécialisés, surtout des notions de comptabilité et des leçons de langues vivantes. Noble ambition, reprise avec enthousiasme et dévouement par l'Association des Anciens Elèves fondée en 1895, et qui n'a cessé depuis lors de poursuivre et d'amplifier chaque année cette organisation gratuite de Cours post-scolaires.

Tous ces efforts consentis en faveur de l'instruction publique devaient aboutir à la situation suivante : l'application de la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction obligatoire était assurée, toutes les écoles étaient laïcisées, et la ville offrait en 1886 à ses treize mille écoliers, en plus de son ex-Collège devenu lycée Ancelot, deux écoles primaires supérieures (G et F), deux écoles d'apprentissage (G et F), et trente-trois écoles primaires et maternelles.

Notre ancêtre avait donc vivoté tant bien que mal depuis 1838, sous des dénominations et dans des locaux divers, mais elle était enfin redevenue, fin 1882 - début 1883, dès le vote de la nouvelle réforme de l'instruction primaire abolissant la loi FALLOUX, ce qu'elle était à l'origine, et reprenait son appellation d'École Primaire Supérieure.

M. Périer la dirigeait alors « avec, dit la chronique du temps, une intelligente et ferme discipline ». Il la réorganisa bien vite avec ses trois années d'études, pour chacune des deux sections générale et industrielle, et la fit revivre avec vigueur. Il faut dire qu'environ vingt-cinq pour cent des élèves quittaient l'école au bout d'un an, et trente-cinq pour cent au bout de deux ans, les uns, parce qu'ils ne fournissaient aucun travail sérieux et s'en faisaient exclure, les autres parce qu'ils trouvaient un emploi et se laissaient attirer par, ce premier gain, souvent nécessaire du reste, pour beaucoup de familles modestes.

Les deux tiers achevant le cycle des trois années d'études entraient, après concours, soit aux Arts et Métiers, soit à l'E.S.C., soit aussi à l'E.N.I., soit enfin dans des administrations ou des Maisons de Commerce de la Ville avec des émoluments qui variaient, à l'époque, entre trente et soixante francs par mois.

Telle était donc cette école qui, à partir de 1883, allait désormais offrir gratuitement son enseignement aux havrais titulaires du Certificat d'Études Primaires. Aussi bien, les carrières qui leur étaient offertes étaient multiples et les grandes maisons de négoce de toutes sortes savaient pouvoir puiser là un précieux contingent d'une jeunesse bien formée et bien préparée, qui occupait, au bout de quelques années, des places de choix dans presque que tous les états majors des plus importantes entreprises havraises.

Du reste, la confiance accordée par la population à la "Sup" s'affirme d'année en année et se produit par deux nombres : quatre-vingt-douze élèves en 1884, deux cent quatre-vingt-six élèves en 1914. Entre ces deux dates, l'importance croissante de l'établissement fut marquée par la nécessité de travaux successifs, réalisés d'abord en 1891-93 (surélévation de deux étages et aménagement de logements de fonction), puis en 1904-1906 (importants travaux de transformation d'ensemble) et enfin en 1911 (agrandissement des ateliers).

La première guerre mondiale ne fit qu'interrompre momentanément la grande période de gloire de la Vieille Sup, qui s'étendit en fait sur un peu plus d'un demi siècle, jusqu'en 1940.

Monsieur Périer en abandonna la Direction en 1890 et fut remplacé par Monsieur Irénée Thériot, grand Savant en même temps que grand Directeur, qui demeura à la tête de l'établissement pendant une trentaine d'années, et lui donna vraiment tout son éclat.

Monsieur Varache, qui lui succéda pendant quelques années, eut le grand mérite d'obtenir (... fait important !), l'installation du téléphone sans fil, en 1926.

En 1929, les destinées de l'E.P.S. sont confiées à Monsieur Stouff qui demeure en fonction jusqu'en 1943, date où le Ministère le nomme à Caen. Et comme "c'est la guerre" (!) Monsieur Stouff n'est pas remplacé dans ses fonctions au Havre et le poste de directeur reste vacant jusqu'en 1947. L'intérim fut assuré par un Professeur de Mathématiques de l'établissement, Monsieur Gommier, que l'on voit du reste fort peu à la suite de très sérieuses blessures subies lors des bombardements de la ville.

Les E.P.S. avaient du reste été supprimées pendant cette deuxième guerre mondiale, en tant qu'établissements du premier degré, par le gouvernement de Vichy, et transformées en Collèges Modernes, ces derniers étant évidemment intégrés d'office dans l'enseignement du deuxième degré, au même titre que les Lycées et avec les mêmes programmes que ces derniers, les sections classiques avec Latin et Grec étant peu à peu ajoutées aux sections modernes traditionnelles. Mais, par ailleurs, les jeunes Collèges Modernes conservaient parfois longtemps leurs sections techniques de préparation au Concours d'entrée aux Arts et Métiers, quand celles-ci existaient dans les E.P.S. avant leur transformation.

Les locaux de la Vieille E.P.S. furent rasés par les bombardements de 1944 qui détruisirent toute cette partie de la ville où elle était située, et le jeune Collège Moderne dut, à peine né, aller s'installer dans des baraquements érigés sur les terres du Lycée de la rue Ancelot. Nouvelle coexistence qui ne dura que deux ans puisque d'autres baraquements furent implantés sur un terrain de la rue Michelet pour y accueillir en 1946 pendant dix ans notre Collège Moderne, qui s'y installa, bien misérablement sans aucun doute, mais avec le sentiment d'être vraiment redevenu tout à fait libre et indépendant.

Après dix ans de luttes quasiment quotidiennes, entrecoupées en 1956 par un nouveau déménagement qui nous transportait des vieilles baraques de la rue Michelet dans d'autres baraquements plus confortables implantés sur la Place Albert René et au centre de l'Ilot n° 13 sur lequel allait s'ériger le nouvel établissement, le point final était mis à l'existence tumultueuse qui avait marqué les destinées de cette maison depuis plus d'un siècle.

En 1960, le Ministre de l'Education Nationale Louis Joxe, inaugurait les locaux neufs de l'établissement enfin reconstruit et transformé, à son tour, en Lycée, pour marquer cette résurrection, avant de recevoir quelques années plus tard, sur proposition de son Conseil d'Administration, le nom de "Lycée Porte Océane", dans lequel nous lui souhaitons longue vie.